



RAPPORT DE LA CONFÉRENCE

Développement du Secteur Privé et Réduction de la Pauvreté

COMPTE RENDU DU COLLOQUE « COOPÉRATION ENTRE PARLEMENTAIRES ET SECTEUR PRIVÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ DANS LA RÉGION DES GRANDS LACS », TENU À **ARUSHA, LE 8 ET LE 9 SEPTEMBRE 2006**



« Un secteur privé florissant est la clef de la réduction de la pauvreté »

Les parlementaires présentent des recommandations afin d'encourager le monde des affaires à se développer. P 3

Code de conduite: directives éthiques pour les relations entre parlement et secteur privé

Le développement d'un code de conduite pour la coopération éthique et durable d'un point de vue environnemental entre les parlementaires et le secteur privé est indispensable. P 13

CONTENU

• <u>Le discours de bienvenu du Vice-Président</u>	<u>2</u>
• <u>Résultats du colloque</u>	<u>3</u>
• <u>Contexte des sujets du colloque</u>	<u>4-5</u>
• <u>Discours et débats</u>	<u>6-10</u>
• <u>Directives et recommandations</u>	<u>11-14</u>
• <u>Liste des participants</u>	<u>15</u>
• <u>Informations sur l'AWEPa et sur le colloque</u>	<u>16</u>

Le secteur privé et public partagent des objectifs communs de développement

« Les parlementaires et les hommes d'affaires doivent collaborer »

Créer un réseau de parlementaires et d'hommes d'affaires afin d'améliorer la réduction de la pauvreté et le développement ; accroître la prise de conscience parmi les deux partenaires afin que la coopération soit possible et indispensable, voilà quelques uns des objectifs principaux du colloque organisé par l'AWEPA à Arusha en septembre 2006.

Ceci était la première réunion organisée par l'AWEPA pour débattre de la coopération entre les parlementaires et le secteur privé. La discussion s'est concentrée sur quatre sujets:

- Ce que les parlementaires et les entreprises peuvent faire afin de créer un climat propice à l'investissement dans la Région des Grands Lacs ;
- Comment développer des Partenariats entre le Public et le Privé qui soient socialement responsables et comment assurer de nouvelles ressources, expertises et infrastructures dans les pays africains ;
- Comment les parlementaires et le secteur privé peuvent collaborer afin de réaliser un développement environnemental durable qui réduise la pauvreté ; Comment donner à plus de gens un

accès à des financements au travers de projets de micro-crédit.

RÉSULTATS CONCRETS

Les participants du colloque ont élaboré des directives, des recommandations et un code de conduite. Ces documents proposent aux parlementaires des pistes d'action pour développer le secteur privé (voir les pages 11 à 14).

En outre, les représentants et les parlementaires ont initié la mise en place d'un réseau qui leur permettra d'échanger leurs connaissances. On espère, dans un avenir proche que ces initiatives réduiront la pauvreté et amélioreront le développement durable dans la Région des Grands Lacs. Des rencontres nationales seront organisées comme suite au colloque sur le partenariat entre les parlementaires et le secteur privé (pour plus d'informations voir le verso de ce compte rendu).

L'AWEPA tient à remercier l'Assemblée Législative de l'Afrique de l'Est pour son engagement et sa collaboration à ce colloque. J'exprime également ma reconnaissance envers les Gouvernements néerlandais, norvégien et suédois ainsi qu'au Programme pour le Développement



"« ... prendre des initiatives pour réduire la pauvreté ... »." Brendan Howlin, Vice-Président de l'AWEPA

des Nations Unis pour l'appui qu'ils ont apporté à la réunion d'Arusha. L'AWEPA espère que la coopération entre les parlementaires et les représentants du secteur privé qui a commencé à Arusha sera le point de départ d'un partenariat fructueux. Les besoins de la population de la Région des Grands Lacs sont nombreux, ainsi que les opportunités de coopérer ensemble pour un développement durable. ●

*Brendan Howlin TD
Vice-Président de l'AWEPA*

Prolonger l'élan dans la Région des Grands Lacs

Le colloque sur la Coopération entre les Parlementaires et le Secteur Privé pour le Développement Durable et la Réduction de la Pauvreté dans la Région des Grands Lacs fait partie d'une série de rencontres régionales et de colloques qui visent à renforcer la stabilité et le développement dans cette partie dynamique de l'Afrique. Ce programme, financé par le Gouvernement néerlandais pour une période de quatre ans (2005-2008), vise à générer des actions parlementaires concrètes afin d'améliorer le développement humanitaire et socio-économique ainsi que de renforcer la démocratie parlementaire dans la région. Le colloque d'Arusha s'est concentré sur deux thèmes clefs du programme : le développement du secteur privé et la réduction de la pauvreté. Les deux autres sujets du programme sont :

- le renforcement des règles de base de la démocratie parlementaire
- le combat contre le VIH/SIDA

voir : www.awepa.org pour plus d'informations sur ce programme et les autres travaux de l'AWEPA. ●



Travailler avec le secteur privé requiert une éthique irréprochable

Les députés : « Un secteur privé florissant est la clef de la réduction de la pauvreté »

« Le 'secteur privé' n'est pas un terme péjoratif » a indiqué l'un des conférenciers au colloque d'Arusha. Pendant des années il n'était pas à la mode pour les intellectuels et les politiciens africains de considérer le secteur privé comme étant important pour la société. Depuis quelque temps, ceci a changé de manière dramatique. Le colloque d'Arusha sur les Partenariats entre le Public et le Privé fut un exemple concret. La rencontre a mené à des résultats concrets, car les parlementaires ont identifié des mesures durables afin de promouvoir la croissance dans le secteur privé.

« Sans un secteur privé florissant les gouvernements africains ne peuvent pas réaliser une réduction de la pauvreté, créer des emplois, éduquer des enfants ni réduire la mortalité infantile et maternelle, » ont proclamé les parlementaires dans une déclaration commune. Plus de 50 parlementaires de la Région des Grands Lacs, ainsi que des députés d'Irlande, de Suède et d'Allemagne ont adopté une liste de recommandations détaillant les actions que ces derniers pourraient mettre en place afin d'aider les entreprises de la région à prospérer. De plus, ils se sont engagés à élaborer un Code de Conduite pour que la coopération parlementaire et du secteur privé soit irréprochable et respectueuse de l'environnement. Les parlementaires ont, en outre, fait un nombre de recommandations sur l'accès au micro-crédit pour les femmes et les pauvres.

AMÉLIORER UN CLIMAT PROPICE AUX AFFAIRES

Les députés ont mis l'accent sur le fait qu'en adoptant des lois et des plans d'action, ces derniers peuvent améliorer le monde des affaires de leur pays. A cette fin, ils ont adopté une liste de douze recommandations (voir les p. 11-14). L'une des plus ambitieuses des douze est une recommandation promouvant l'établissement d'un marché commun comparable à l'Union Européenne, « pour que le continent puisse devenir pleinement compétitif avec des pays comme la Chine et l'Inde. »

Lorsque les parlementaires rédigent des

projets de loi qui ont un impact sur le monde des affaires, ces derniers devraient consulter les hommes d'affaires, ont indiqué les députés. Les parlementaires doivent également insister sur une totale intolérance concernant la corruption. « Adopter des lois qui établissent clairement que les conséquences de pratiques de corruption seront réprimées, au cas où la loi était enfreinte, » ont recommandé fortement les députés.

Les Petites et Moyennes Entreprises (PME) et les entrepreneurs africains méritent une protection et une aide spécifique de la part des députés, ont-ils dit. Des centres d'investissement à guichet unique devraient être établis afin d'encourager à la fois l'investissement national et international dans l'économie locale.

L'ACCÈS AU MICRO-CRÉDIT

Dans des discussions tenues au sujet du micro-crédit, les députés étaient d'accord sur le fait que chaque pays devrait développer une politique de micro-financement. Les femmes et les pauvres en particulier devraient avoir une facilité d'accès à des petits prêts pour des projets bien élaborés. De plus les restrictions au niveau du droit familial et commercial devraient être abolies afin que les femmes mariées puissent prendre des responsabilités financières. Des exemples de réussite au sujet des petites entreprises et du micro-crédit devraient être publiés à plus large échelle.

Les députés devraient supprimer également une législation pesante, spécialement pour les petites entreprises. « Ne réglez pas plus que le strict nécessaire, » les députés ont-ils conseillé.

CODE DE CONDUITE POUR LA COOPÉRATION ENTRE LE PUBLIC ET LE PRIVÉ

Dans une troisième déclaration adoptée lors du colloque, les participants ont indiqué qu'ils souhaitent établir un Code de Conduite, afin d'assurer que la coopération entre parlements et secteur privé soit conduite de manière éthique. Ils ont compilé l'ébauche d'un tel code, et ils se sont mis d'accord pour approfondir la question lors des prochaines rencontres faisant suite au colloque. Une première ébauche sera présentée lors de la prochaine rencontre régionale au sujet du développement du secteur privé, prévue pour la deuxième moitié de 2007. En élaborant cette ébauche de code, les députés ont suggéré que le droit de la propriété des communautés locales et le droit de la propriété intellectuelle devraient être protégés contre une exploitation sans scrupules.

Le code contiendra également une section mettant l'accent sur le fait que les parlements doivent surveiller avec vigilance l'usage ainsi que la gestion faite par le secteur privé des ressources naturelles. Le Code de Conduite, ont-ils souligné, devrait être en harmonie avec les lois et les traités existants.

Les grandes lignes préliminaires du Code de Conduite, ainsi que les recommandations concernant le micro-crédit et la création d'un environnement propice à l'investissement seront discutées lors d'ateliers nationaux dans la région. ●

Les centres d'investissement à guichet unique

Plusieurs pays africains, dont l'Afrique du Sud, le Nigeria et la Tanzanie, ont déjà des centres d'investissement à guichet unique. C'est ici que les entrepreneurs reçoivent un soutien pour mettre sur pied une entreprise nouvelle et faire des investissements financiers. Les députés ont lancé un appel à leurs collègues d'autres parlements africains pour mettre sur pied des centres similaires de soutien aux entreprises.



Les gouvernements africains se servent des PPP afin d'améliorer les services pour leurs citoyens

La croissance durable du secteur privé est sur l'agenda parlementaire

Le secteur privé est devenu le point de focalisation du développement économique des pays africains depuis ces dernières années. Cela a coïncidé avec la responsabilité accrue de la part des parlementaires de créer un environnement propice aux affaires. Les PPP (Partenariats Privé-Public) sont largement promus comme moyen permettant de promouvoir une croissance socialement responsable et durable.

Les PPP sont des accords contractuels entre une agence publique et une entité du secteur privé, permettant une participation plus grande du secteur privé dans l'approvisionnement des services de base tels que l'eau et les eaux usées, ainsi que dans le domaine sanitaire, de l'énergie, du transport, de la télécommunication, etc.

L'expansion du rôle du secteur privé permet aux agences publiques de s'approprier les ressources techniques, financières et gestionnaires du secteur privé afin de réaliser les objectifs des agences publiques tels qu'une plus grande certitude des coûts, une augmentation de l'effectif interne, l'application de technologies innovantes, l'expertise spécialisée et l'accès au capital privé. Le partenaire privé peut élargir ses possibilités commerciales en échange d'assumer ces responsabilités et ces risques.

Les PPP pourraient, pourtant, finir par être plus onéreux pour le gouvernement qu'un emprunt direct du capital nécessaire. Les députés doivent réaliser, lorsqu'ils investissent dans l'infrastructure gouvernementale, l'exigence du secteur privé d'avoir des profits plus élevés, ce qui pourrait résulter en des coûts plus élevés pour le gouvernement et, en fin de compte, pour la communauté. Les PPP n'ont pas connu le succès escompté, lorsqu'ils ont été appliqués de façon inappropriée et mal comprise.

AMÉLIORER L'INFRASTRUCTURE

Au cours des années, le rôle de l'État sur le continent africain a changé et même si les institutions publiques ne sont plus impliquées aussi directement dans la fourniture des services de base, elles ont toujours un rôle important à jouer dans la distribution des revenus et la réglementation et la promotion du développement.

Les gouvernements africains, comme s'accordent à dire la plupart des observateurs, comptent sur les PPP pour améliorer radicalement les réseaux d'infrastructure dans leurs pays et pour augmenter la fourniture de services à leurs citoyens. Ils espèrent que ce modèle de financement – où l'Etat partage les risques et responsabilités avec des firmes privées, mais garde en fin de compte le contrôle des capitaux – finira par améliorer les services, tout en évitant quelques uns des pièges de la privatisation, tels que le chômage et la montée des prix.

Les députés ont peut-être besoin de parler ouvertement à leurs concitoyens de l'incapacité de leur gouvernement de continuer à fournir des services gratuits et lourdement subventionnés. Ils ont peut-être besoin d'anticiper les plaintes et les suspicions publiques, en créant le consensus et la transparence et en faisant la clarté sur la politique suivie quant aux PPP. Les députés devraient certainement crever l'abcès de la corruption et renforcer la responsabilité, indiquent les experts.

LA COMPETITION

Le secteur privé est devenu le point de focalisation pour le développement économique des pays africains ces dernières années. Mais l'Afrique reste un endroit à haut risque pour le monde des affaires. Selon la Banque Mondiale ce risque est de 40% au-dessus de celui des autres régions en développement.

Ceci est dû, entre autres, à la compétition des multinationales bien en place avec des positions de marché dominantes. En moyenne, les grandes firmes internationales ont une part de marché deux fois plus grande qu'elles n'ont en Chine ou en Inde. En aidant à créer une meilleure infrastructure, les députés peuvent renforcer les entreprises africaines locales afin de concurrencer avec plus de succès les multinationales étrangères. Ils devraient également travailler à créer un terrain de jeu égalisé et améliorer la compétition.

UN CLIMAT PROPICE AUX AFFAIRES

Les parlementaires pourraient également partager les responsabilités dans d'autres domaines. La croissance économique et le développement durable ne sont viables que dans un climat d'investissement propice aux entreprises, s'accordent à dire les économistes. Le climat d'investissement en Afrique s'est grandement amélioré pendant les deux dernières décennies. Les pays ont commencé à restructurer leurs politiques financières en réduisant les dépenses et en améliorant la collecte des impôts.

Les pays qui avaient antérieurement instaurés des contrôles de prix, des plafonnements de marges de profit et de larges subventions, ont abandonné cette politique. Les réglementations commerciales se sont améliorées et les procédures complexes pour obtenir un permis pour démarrer une entreprise ont été démantelées. Ces mesures ont eu pour résultat de garder l'inflation sous contrôle et de faire croître les investissements.

Malgré ces améliorations, l'Afrique est toujours aux normes internationales un endroit risqué et cher pour entreprendre. Beaucoup de travail doit encore être fait. « Les marchés ont besoin de fondations institutionnelles fortes, s'ils veulent fleurir. Des lois appropriées et un système judiciaire sain, par exemple, sont essentiels pour protéger le droit de la propriété, » dit la Banque Mondiale dans une brochure sur le développement du secteur privé en Afrique. Les parlementaires, comme observateurs et initiateurs de législation, peuvent à l'évidence faire des contributions significatives au développement de l'économie.



Liens utiles

La Banque Mondiale – www.worldbank.org

La Corporation Internationale pour la Finance – www.ifc.org

Facilité du Climat d'Investissement – www.investmentclimatefacility.org

Le Groupe Consultatif pour Assister les Pauvres (CGAP) – www.cgap.org

La Base de données de la Banque Mondiale Entrepreneurs – www.doingbusiness.org

NEPAD-OECD Initiative pour l'Investissement en Afrique – www.oecd.org/daf/investment/africa

**LES OBSTACLES**

L'un des obstacles pour créer un climat propice à l'investissement est la fragmentation économique du continent. De loin, l'Afrique est encore un marché kaléidoscopique de petites économies. Ceci rend les coûts de transaction élevés et l'accès aux marchés difficile. La réponse à ce problème est une intégration économique plus grande, comme dans la Communauté de l'Afrique de l'Est dans la Région des Grands Lacs. L'harmonisation des plans d'action entrepris à travers les nombreuses communautés régionales de l'Afrique donnera un essor à l'économie du continent et les parlementaires devraient jouer un rôle dans ce processus.

Un autre obstacle à l'établissement d'un environnement favorable aux affaires est, paradoxalement, la position dominante du secteur informel. Des petites entreprises

seules, dont beaucoup payent peu d'impôts, se dérobent aux règles et aux réglementations. Ces dernières jouent des rôles importants dans les économies africaines, puisqu'ils procurent des revenus de survie et des filets de sécurité pour la population. Mais le secteur informel échoue à élever les économies africaines au niveau professionnel requis afin d'être compétitives sur le marché global. En moyenne, le secteur informel représente 50% du PNB dans les économies africaines. Avec les gouvernements prenant à leur compte un autre quart de toutes les activités économiques, le secteur privé constitue les 25% restants.

Améliorer l'infrastructure – le transport, les communications, l'énergie, les systèmes d'eau et la finance – tous ces facteurs sont primordiaux pour l'amélioration du climat des affaires sur le continent. La participation du secteur privé à ces infrastructures a



Les femmes députés: « éradiquer la corruption, améliorer l'accès au crédit » .

été poursuivie avec enthousiasme pendant les quelques dernières années. Les parlementaires ont une responsabilité pour encourager et surveiller les projets de développement sur les infrastructures. ●

Le micro-crédit : un raccourci vers le développement durable

« La pauvreté dans le monde est une création artificielle ; elle n'appartient pas à la civilisation humaine. Nous pouvons la changer. »

**Le Dr. Muhammad Yunus, 2006
Lauréat du Prix Nobel pour la Paix**

Les micro-crédits sont un moyen efficace pour contribuer sur une base durable à la réduction de la pauvreté et à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement. En 1998, l'Assemblée Générale des Nations Unies a désigné 2005 l'année internationale du micro-crédit. L'année d'après, le Dr. Muhammad Yunus fut le premier homme d'affaires à gagner le Prix Nobel de la Paix. Le Lauréat insiste sur le fait qu'il est possible d'éradiquer la pauvreté de par le monde en moins de deux générations, au moyen des prêts de micro-crédits. En se référant au travail de la Banque Grameen au Bangladesh, Yunus a indiqué : « A la vitesse où nous allons, nous diminuerons de moitié la pauvreté totale vers 2015. Nous créerons un musée de la pauvreté en 2030. »

En 1976 Yunus a fondé la Banque Grameen (BG), une banque à but lucratif avec la

mission sociale de réduire la pauvreté. Le succès de la banque a depuis lors défié toute sagesse conventionnelle qui voulait que prêter aux pauvres était une affaire risquée, condamnée à finir en faillite.

« Ces millions de petites gens avec leurs millions de petits buts peuvent s'accumuler pour créer la plus grande merveille du développement, » dit Yunus. Pas moins de 96% des emprunteurs de la banque sont des femmes.

DONNER UN MANDAT À LA COMMUNAUTÉ

Une étude récente, subventionnée par l'UNIFEM, qui a interrogé plus de 600 femmes et plus de 200 hommes dans cinq pays différents de l'Amérique Latine, a révélé que les femmes investissent leurs profits dans leurs enfants et leur familles.

Donner un mandat aux femmes par des emprunts de micro-crédit signifie donner un mandat à la communauté entière, et à la génération suivante. Les femmes sont moins enclines à boire, à parier ou à gaspiller autrement leurs profits. Elles réintroduisent cet argent dans leurs entreprises, et dans le bien-être de leurs enfants, leur nutrition, leur scolarisation et leur logement. Le taux de remboursement sur les emprunts se révélait être comparable entre hommes et femmes.

Prenons Adama, par exemple, une mère sénégalaise de six enfants, qui n'est jamais allée à l'école. Avec un micro-crédit initial de US \$250, elle a pu mettre sur pied une petite entreprise, afin de subvenir à ses besoins et à ceux des ses enfants. D'abord Adama ne pouvait croire que des étrangers lui emprunteraient de l'argent. Mais ses connaissances en cuisine et en vente d'aliments africains séchés se sont avérées être pleines de ressources, lorsqu'il s'agissait de collecter des fonds pour maintenir son entreprise et rembourser ses emprunts aux étrangers.

Inspirés par son succès, bien d'autres ont embrassé le concept de Yunus. A présent 100 millions de gens de par le monde sont engagés dans divers schémas de micro-crédit. Stimuler la croissance économique durable à travers les micro-entreprises est une meilleure solution que l'aide directe, selon beaucoup d'experts du micro-crédit. Trop souvent, disent-ils, l'aide directe n'a pas seulement nourri la corruption et résulté en une mauvaise répartition des ressources, mais il a également encouragé la dépendance et faussé la valeur des marchandises et des services.

Une nouvelle approche de l'allègement de la pauvreté qui facilite une méthode de « participation de la base » pour combattre la pauvreté et la privation, est considérée être une bonne alternative. ●

La Session d'Ouverture Des Objectifs Clairs

Le colloque à Arusha visait à réaliser trois résultats clairs : des directives pour l'action parlementaire afin de créer des environnements propices aux affaires ; un code de conduite commun pour l'engagement du secteur privé et des parlements dans le développement durable et la réduction de la pauvreté ; ainsi que des recommandations concernant le rôle des parlementaires pour améliorer l'accès au financement. Les conférenciers à la session d'ouverture ont discuté des dilemmes auxquels auront à faire face les parlementaires et les représentants du secteur privé, lorsqu'ils cherchent à augmenter la croissance économique, tout en travaillant à protéger l'environnement et en créant des conditions sociales fiables pour tous les peuples de la Région des Grands Lacs.

« Adopter des lois qui encouragent le secteur privé »

Le Dr. Juma Alifa Ngasongwa, Ministre Tanzanien du Plan, de l'Économie et de l'Autorisation, a lancé un appel aux parlementaires pour qu'ils soient conscients de



Le Dr. Ngasongwa: « ...ne sacrifiez pas les droits des consommateurs... »

leurs responsabilités en vue de créer un climat économique propice à l'investissement. Les députés adoptent des lois pour le secteur privé, a-t-il fait remarquer. « Mais sommes-nous conscients du fait que ces lois peuvent créer des coûts pour les entreprises et peuvent avoir un impact négatif sur la compétition ? » a-t-il demandé. « Nos économies ne croîtront et n'atteindront des taux de croissance doubles que si nous comprenons clairement nos rôles de législateurs et si nous participons efficacement à l'adoption de lois qui permettent au secteur privé de fleurir, sans sacrifier nécessairement les droits des consommateurs et des autres que nous cherchons à protéger au moyen de réglementations. Nous avons l'expérience de nos amis dans l'Union Européenne qui peut nous servir de leçon. Mettons à profit cette occasion de tirer une leçon de notre propre passé et de l'expérience d'autres, » a indiqué Ngasongwa. ●

« Encourager les entrepreneurs à faire face aux défis de la globalisation »

M. Abdulrahman Kinana, Président de l'Assemblée Législative de l'Afrique de l'Est, a lancé un appel aux députés et aux autres leaders politiques afin d'accroître, la sécurité et la stabilité politique dans la région, de façon à créer un environnement propice au développement et au progrès. « Les leaders devraient en tout temps mettre à contribution leurs énergies (...) pour encourager les entrepreneurs et les investisseurs dans la région, en guise de réponse stratégique aux défis de la globalisation et aux conditions de marché global défavorables, » a-t-il dit. Les parlementaires en particulier sont

tenus à mettre en œuvre leurs talents et leurs ressources, a souligné Kinana. « Adoptez des mesures créatives, imaginatives et disciplinées pour vous attaquer à la pauvreté, » a-t-il dit, en ajoutant, « les parlementaires de la Région des Grands Lacs devraient prendre la place du conducteur et aider à définir les contours des initiatives. » ●

« L'UNEP offre des opportunités aux PPP »

Représentant l'Office Régional en Afrique du Programme de l'Environnement des Nations Unis (UNEP), M. Kilaparti Ramakrishna a dit que l'UNEP s'efforce d'aider les nations et les compagnies à se diriger vers une politique d'environnement saine. En tant que spécialiste de la construction de partenariats, l'UNEP a déployé plusieurs initiatives qui offrent aux parlementaires des opportunités pour entrer en contact avec le secteur privé ainsi qu'avec des collègues parlementaires dans d'autres pays, a dit Ramakrishna.

A travers son programme 'Global Compact', l'UNEP collabore avec l'Organisation Internationale du Travail et la Commission de l'ONU sur les Droits de l'Homme afin de promouvoir la citoyenneté corporative responsable. Le 'Global Compact' tient les gouvernements et les compagnies responsables pour l'environnement.

Le Projet pour la Pauvreté et l'Environnement de l'UNEP est un projet pilote visant à trouver des pistes créatives afin d'améliorer l'accès aux ressources naturelles pour les pauvres et de les inclure dans la prise de décision quant à la manière d'utiliser ces ressources. ●

Le Professeur Wangari Maathai, du Greenbelt Movement

« Faites entendre la voix du peuple dans les salles du conseil »

« Il est d'une importance capitale pour le secteur public et privé de se réunir et de diminuer la pauvreté dans notre région, » a dit le Professeur Wangari Maathai, la fondatrice du Greenbelt Movement et lauréate du Prix Nobel pour la Paix 2004, dans un message vidéo.

La pauvreté, la maladie et l'ignorance, sont les trois problèmes majeurs que les pays africains se sont donnés pour objectif de combattre pendant les années suivant leur indépendance, problèmes qu'ils n'ont pas encore été vaincus. « Nous autres, en tant que législateurs et représentants du secteur

privé, nous devons nous demander ce que nous devrions faire pour éradiquer ces trois problèmes et pour améliorer la qualité de la vie, » a dit le Professeur Maathai.

COMBATTRE LA CORRUPTION

La corruption, ou même le soupçon de corruption, est un obstacle à l'échange ouvert entre les législateurs et ceux qui détiennent le capital, » a dit Maathai. « Les investisseurs sont vus comme venant uniquement faire du profit, sans considération pour le peuple. » La corruption empêche aussi les pays riches



Le Professeur Wangari Maathai
Photo: Graeme Robertson

d'alléger la dette de l'Afrique, puisque les gouvernements donateurs ne sont pas disposés à effacer la dette des régimes corrompus. A cette fin, elle a lancé un appel aux parlementaires de se débarrasser des pratiques corrompues et au secteur privé d'inclure les représentants du peuple dans les discussions d'affaires. ●

Première Session

Le micro-crédit : de la pauvreté à l'entreprise

Lors de la deuxième session du colloque, les parlementaires et les représentants du secteur privé ont discuté du micro-crédit comme une voie pour combattre la pauvreté et pour faire avancer le développement dans les économies émergentes.

Mme Ingrid Munroe, Jamii Bora Trust

« Peu importe d'où vous venez. Ce qui importe, c'est où vous allez »

Le Jamii Bora Trust (JBT), une organisation de micro-financement fondée en 1999 par Mme Ingrid Munroe à l'initiative de 50 mendiants de rue à Nairobi, s'est agrandie et compte 112.000 membres, six ans seulement après sa création. Le Trust avait été mis sur pied afin de permettre à ses membres de sortir de la pauvreté.

Mme Munroe, Gérante du JBT, a fait remarquer avec fierté que le Trust conduisait ses opérations dans 61 branches à travers le Kenya. La majorité de ses membres sont les plus pauvres de la société, qui devaient mendier pour vivre avant de recevoir un emprunt. Avec l'aide financière du Trust, ils sont devenus financièrement indépendants, de sorte qu'à présent la plupart des membres du JBT sont en voie de sortir de la pauvreté la plus extrême, en construisant un meilleur avenir pour eux-mêmes et leur familles. Un petit nombre d'entre eux ne se considèrent plus comme étant 'pauvres', et conseillent ceux qui vivent encore dans la pauvreté, et ils les aident en tant que modèles à suivre. Mettre à disposition de petits emprunts peut avoir un impact qui change la vie. ●

Une mendicante de la rue devenue riche



Mme. Claris Odhiambo et M. Wilson Maina

Depuis plusieurs années Claris Odhiambo était une mendicante dans les rues de Nairobi. Après avoir reçu un petit emprunt du Jamii Bora Trust, elle commença une petite entreprise vendant du poisson séché et des pommes frites aux travailleurs à Koma Rock. Elle faisait frire quelques poissons et les vendait en petits morceaux à ses clients venus pour le déjeuner de midi. Même si au début ses revenus quotidiens n'étaient pas plus grands que ce qu'elle obtenait en mendiant, elle éprouvait à présent un sentiment de fierté, de dignité et de confiance en soi. Les affaires de Mme Odhiambo s'agrandissant lentement, mais sûrement, elle fut capable d'obtenir des emprunts de plus en plus grands de la part du Jamii Bora Trust. À présent, Mme Odhiambo gère une entreprise de vente en gros au Marché Gikomba qui vend du poisson aux magasins, aux hôtels et aux restaurants, ainsi qu'aux petits revendeurs du centre-ville. ●

Les recommandations du RFPAC

« Abolir les entraves à l'accès au micro-crédit pour les femmes »

Obtenir un accès à des emprunts est parfois spécialement difficile pour les femmes. Lors d'un séminaire antérieur au colloque sur les Partenariats Privé-Public à Arusha, le Réseau des Femmes Parlementaires de l'Afrique Centrale (RFPAC) a recommandé que les parlementaires changent la loi, de sorte

que les femmes de la Région des Grands Lacs soient à un pied d'égalité avec leurs homologues masculins pour obtenir des emprunts de micro-crédit.

Dans plusieurs pays de la Région des Grands Lacs, les lois régulant les services financiers imposent des règles restrictives aux organisations de base et aux ONG qui cherchent à accorder des emprunts de micro-crédit. Ces lois peuvent être particulièrement désavantageuses pour les femmes. En République Démocratique du

Congo par exemple, « le cadre légal manque de soutenir l'émergence du secteur de micro-crédit, » a indiqué Marthe Lebughe de la Banque Centrale de la RDC. Elle a suggéré d'améliorer la législation sur les droits des femmes mariées afin de mieux les assister à obtenir un accès au financement de leur entreprise.

Les participants au séminaire du RFPAC ont fait plusieurs recommandations afin d'améliorer l'accès au micro-crédit pour les femmes. Parmi celles-ci :

- Les pays de l'Afrique Centrale devraient identifier les contraintes auxquelles sont confrontés les pauvres, en particulier les femmes, pour accéder au financement,
- Abolir les lois qui restreignent les libertés financières des femmes mariées ;
- Rendre les femmes conscientes des avantages du micro-crédit ;
- Instruire des commissions parlementaires à superviser la législation sur les institutions du micro-financement ●

Les Participants au colloque du RFPAC



Deuxième Session

Créer un environnement propice aux affaires

Les parlementaires et les représentants du secteur privé peuvent tirer de précieuses leçons des succès obtenus par les organisations qui ont été mis sur pied afin de soutenir le secteur des affaires. Les experts ont expliqué que ces institutions marchent sur la corde raide entre aider les entreprises à fleurir d'une part et agir avec responsabilité sans trop de paperasserie de l'autre.

« RÉDUIRE LES PAPERASSERIES »

Depuis ces quelques dernières années, la plupart des pays africains en sont venus à reconnaître la signification du secteur privé et ont établi des institutions qui plaident pour les intérêts de ce secteur. Dans la Région des Grands Lacs, la **Fédération du Secteur Privé au Rwanda**, fondée en 1999, est l'une des plus réussies dans son genre, a dit **M. Kalisa Bosco**, un fonctionnaire prééminent de la Fondation. Basées sur son expérience, Bosco a fait les recommandations suivantes pour créer un climat d'affaire favorable :

- Une bonne gouvernance comme condition préalable à l'attraction de l'investissement étranger,
- Augmenter le profit d'une compagnie en réduisant la paperasserie gouvernementale,
- Les bons plans d'action stimulent les

- affaires et créent des emplois et de la prospérité,
- Utiliser les PPP pour que tout le monde y trouve son compte,
- Demander aux donateurs de soutenir le rôle moteur des chambres de commerce.

Les parlementaires devraient se souvenir qu'un secteur privé florissant engendre des revenus qui permettent l'investissement dans les soins de santé, l'éducation et autres programmes sociaux.

« CONTINUER À SURVEILLER LES RÉGLEMENTATIONS »

Les entreprises, spécialement les PME, sont la bouée de sauvetage de l'économie d'un pays, a dit le **Dr. Johnson Nkuuhe, ancien député Ougandais et coordinateur du Projet pour le Millénaire de l'ONU**. « Le secteur privé n'est pas un terme péjoratif, » a-t-il ajouté, et il a fait remarquer que les bonnes lois et réglementations sont favorables aux affaires. À travers le monde, pourtant, des parlements passent encore des lois qui font plus de mal que de bien. Il y a quelques années, l'Ouganda a lancé le projet « Meilleures Pratiques Réglementaires » pour analyser à quelles conditions les réglementations fonctionnent de manière adéquate pour les affaires. Le projet a mené à plusieurs conclusions :

- Ne pas réglementer sauf en cas de nécessité absolue ;
- Garder la loi succincte, claire et simple ;
- Avoir de la flexibilité dans les réglementations, ce qui permettra des changements le cas échéant.

Nkuuhe a dit aussi que les réglementations doivent être appliquées à des coûts raisonnables et être surveillées en permanence. Il a recommandé que tous les gouvernements mènent un projet de Meilleures Pratiques Réglementaires, en faisant remarquer que « ce n'est pourtant pas sorcier. »

Le Débat

Combattre la corruption est une manière efficace pour créer un climat propice aux affaires, ont dit plusieurs parlementaires lors du débat à la fin de la session. Certains parlementaires ont proposé l'introduction d'une formation obligatoire de bonne gouvernance pour tous les fonctionnaires. Les parlementaires ont également indiqué que les institutions devant promouvoir l'entreprise privée devraient être dirigées par des représentants du secteur privé. Certains participants au débat ont même suggéré que tous les parlementaires dans la Région des Grands Lacs apprennent par cœur les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Le Dr. Ken Kwaku, conseiller en chef auprès du ICF

« Un bon climat d'investissement dépend de l'application des lois adéquates »

Basée en Afrique, le **Fonds pour le climat d'investissement en Afrique (ICF)** est un partenariat unique entre les gouvernements africains, le secteur privé et les agences de donateurs. « Le climat d'investissement de l'Afrique n'est pas aussi bon qu'il devrait être, mais il est représenté fréquemment comme étant bien pire qu'il n'est en réalité, » a indiqué le **Dr. Ken Kwaku, conseiller en chef auprès du ICF et Conseiller Spécial auprès de l'ancien Président Mkapa de Tanzanie**.

Approuvé par l'Union Africaine et le G8 à Gleneagles, le ICF fut fondé en 2005 pour améliorer le climat d'investissement en Afrique. Avec une subvention reçue de US\$ 550 millions, le ICF est capable de soutenir les initiatives cherchant à supprimer les réglementations qui entravent la

compétition. Il s'est engagé également à aider à combattre la corruption, une thématique sur laquelle le Dr. Kwaku a conseillé les parlementaires d'agir. « Les parlements devraient insister sur ce que les individus nommés à la direction des entreprises publiques doivent suivre une formation dans le domaine de la bonne gouvernance du milieu des affaires endéans les trois mois de leur nomination, sinon ils démissionnent, » a-t-il fait remarquer. La protection du droit de la propriété est un autre souci majeur des investisseurs, a-t-il dit, et là aussi, les parlements ont un rôle à jouer.

LE RÔLE DES PARLEMENTAIRES EST CRITIQUE

L'établissement d'un bon climat d'investissement revient à la mise en



Le Dr. Ken Kwaku, conseiller en chef auprès de l'ICF

application des lois et des réglementations adéquates, a expliqué Kwaku, en ajoutant que c'est l'affaire essentielle du ICF de les appliquer. « Le rôle de surveillance du parlement rend sa contribution au contrôle de l'efficacité de l'application très critique, » a-t-il dit. Le ICF cherchera à améliorer l'image des pays africains parmi les investisseurs, en publiant à grande échelle les investissements des entreprises réussies.

Troisième Session

Les pour et les contre des Partenariats Privé-Public

Les Partenariats Privé-Public peuvent améliorer le développement dans diverses industries, telles que l'agriculture et la fourniture des services d'eau. Il y a, toutefois, des avantages et des inconvénients quant à la décision concernant le rôle du partenaire, et ceci doit être examiné avec une attention toute particulière, avant de s'embarquer sur un projet, pour que le succès en soit assuré.

« Les Partenariats Privé-Public aident à réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement »

C'est au moyen de Partenariats Privé-Public (PPP), selon M. Piper, le Directeur Adjoint National de TechnoServe Tanzanie, que sa compagnie peut avoir du succès au sein de l'industrie de la noix de cajou en Tanzanie, au Mozambique et au Kenya. En travaillant à la fois avec des petits et des grands fabricants et des fournisseurs agrochimiques, l'objectif principal de TechnoServe est d'augmenter le revenu des pauvres au moyen du marketing, de plans d'action et de soutien.

TechnoServe développe des nouvelles entreprises à travers une analyse de la « chaîne de valeur » qui englobe à la fois les secteurs fermier et privé, a expliqué M. Piper. Le rôle du gouvernement pour faciliter la définition des plans d'action économiques en vue de la production, de la fabrication et du marketing est la clef du succès des PPP, a-t-il dit.

Les pour et les contre du secteur privé gérant des services publics

Dans quels services de base le secteur privé devrait-il être impliqué et dans quelle mesure ?, s'est demandé M. Frank Jaspers, de l'Institut Hydrologique de l'UNESCO-IHE, dans un discours qui a exploré le débat actuel sur les Partenariats Privé-Public (PPP).

Afin d'illustrer les pour et les contre de l'implication du secteur privé dans les services de base, Jaspers a donné quelques exemples de ce que le secteur privé pourrait faire dans le domaine des eaux et sanitaire. Selon beaucoup d'experts, le secteur privé peut fournir des services avec davantage d'efficacité. Ce dernier a davantage de capacités et de compétences à sa disposition que les agences gouvernementales. Dans certains cas, toutefois, l'implication du secteur privé ne pourrait pas être une bonne idée, a indiqué Jaspers. Les marchés pourraient négliger de fournir des services



Frank Jaspers: « Fixer des objectifs de prestation clairs et nets pour les PPP »

en accord avec les besoins publics, puisque certains éléments dans l'approvisionnement de l'eau sont sujets à un monopole naturel. Puisque l'eau est considéré être un droit humain de base, peut-on se fier au secteur privé pour fournir ce service à tous, à un prix raisonnable, étant donné que son objectif principal est le profit ?, s'est demandé Jaspers.

Jaspers a dit que le 'Modèle Français' pourrait être une option pour certains pays. Dans ce modèle, le rôle du gouvernement est celui de fournisseur, de médiateur et de régulateur des partenariats. Afin d'éviter les risques des deux côtés, M. Jaspers a dit que trois conditions principales devaient être remplies : des structures tarifaires claires et des arrangements institutionnels adéquats ; des procédures d'appels d'offre transparentes ; et des modèles de contrat en bonne et due forme quant aux objectifs de prestation, aux responsabilités, à l'autonomie, aux encouragements et des sanctions adéquates en cas de manquement.

Mme Beatrice Birungi Kiraso, de la Communauté de l'Afrique de l'Est

« L'intégration régionale améliore le climat d'investissement »

L'intégration régionale, telle que mise en oeuvre au sein de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) récemment fondée, aide à créer un climat d'affaire qui est propice à l'amélioration de la compétitivité internationale de la Région des Grands Lacs, a indiqué Mme Beatrice Birungi Kiraso, Secrétaire Général Adjoint de la CAE.

« L'intégration régionale est l'unique réponse viable et efficace à l'évolution rapide du système économique mondial, » a dit Mme Kiraso. L'Union Douanière de la CAE lancée en janvier 2005 par le Kenya, la Tanzanie et l'Ouganda, vise à améliorer la position de la Région des Grands Lacs au sein du marché international.

Son objectif socio-économique principal est d'améliorer le niveau de vie de la population, à travers une compétitivité accrue, le

commerce et l'investissement, a expliqué Mme Kiraso. Par la mise en commun de leurs ressources, l'Ouganda, le Kenya et la Tanzanie sont en meilleure position pour réaliser leurs objectifs de développement.

LES INVESTISSEURS INTÉRESSÉS DANS UN MARCHÉ RÉGIONAL ÉLARGI

Les investisseurs montrent déjà un intérêt enthousiaste pour la CAE, selon Kiraso, à cause de l'étendue du marché. La CAE comprend 100 millions de personnes, ce qui fait d'elle le second plus grand marché d'Afrique, après le Nigeria. En novembre 2006 le Rwanda et le Burundi ont également rejoint la CAE. À travers le Kenya et l'Ouganda, les investisseurs ont également accès au marché du COMESA qui compte 385 millions de consommateurs, et à travers la Tanzanie, au marché de la SADC qui en compte 215 millions. Les trois partenaires



Mme. Beatrice Kiraso: « L'intégration régionale est bonne pour les affaires. »

profitent d'un accès préférentiel aux marchés de l'UE ainsi qu'au marché des Etats-Unis, pour certains produits. Tous les partenaires de la CAE attachent une grande importance au rôle du secteur privé, a indiqué Kiraso. Le secteur des affaires a été impliqué dans la création de l'Union Douanière et sera inclus également dans les projets économiques futurs.

Quatrième Session

Développement Durable du Secteur Privé dans le Bassin du Lac Victoria

Le développement durable requiert une réconciliation entre une croissance économique rapide d'une part et l'usage modéré des ressources naturelles et un endommagement environnemental minimal de l'autre. Comme le Bassin du Lac Victoria est riche en ressources, le développement durable de cette région demande une attention particulière. Le lac est une voie d'eau importante qui relie les cinq pays de la région, il est une source de puissance hydraulique et d'approvisionnement d'eau, un sanctuaire pour les poissons et il est riche en biodiversité. Le développement durable signifie également la construction d'industries et un secteur agricole fort qui soient socialement responsables.

M. Subramonia Ananthkrishna, ONU HABITAT

Promouvoir le développement dirigé par les jeunes

Un pays qui manque d'investir dans sa jeunesse retarde son propre développement, a indiqué M. Subramonia Ananthkrishna, Directeur de la Division Suivi et Recherche de la Section Partenaires et Jeunesse, de Habitat ONU, et représentant de l'Initiative pour un Partenariat Global (IPG).

Même si les jeunes représentent 70% de la population dans la plupart des pays africains, ils sont exclus des principales questions de prise de décision qui les touchent de très



M. Subramonia Ananthkrishna, HABITAT ONU

près, a dit M. Ananthkrishna. Investir dans les jeunes produit des communautés plus saines et augmente les possibilités de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement, a-t-il ajouté.

LES CENTRES URBAINS POUR LA JEUNESSE

Habitat-ONU a créé des centres urbains de ressources pour la jeunesse qui offrent un espace pour des programmes de développement économique, de prévention de la violence, des programmes éducatifs et des services pour la prévention du VIH/SIDA. Ces centres permettent également aux jeunes de renforcer et de consolider la paix.

L'IPG est à présent active à Nairobi, à Dar-Es-Salaam, à Kigali, à Kampala, à Vancouver et à Oslo. Pour que l'IPG puisse s'enraciner dans la Région des Grands Lacs, a indiqué Ananthkrishna, les parlementaires doivent mettre en place des projets d'action qui se concentrent sur l'emploi des jeunes et le développement économique. Les députés pourraient également guider les leaders des jeunes sur la voie de la gouvernance nationale et locale.

« La technologie permet une production propre »

M. Elphas Ojiambo, Inspecteur du Programme Régional de l'Initiative pour le Lac Victoria, un projet soutenu par le gouvernement suédois, a exhorté les gens de la région à développer des idées pour stimuler le développement durable. À présent, il y a davantage d'idées venant d'organisations suédoises que du Bassin du Lac Victoria, a-t-il dit. Le développement durable, a fait observer Ojiambo, consiste à encourager l'esprit d'entreprise. Le rôle du secteur privé devrait être de fournir les financements et de développer une technologie qui permette aux pays de maintenir des secteurs industriels et agricoles socialement responsables, propres et « éco-efficaces », a-t-il dit.

« Bonnes occasions pour les projets du secteur privé dans la CAE »

M. Teun Morselt, du RebelGroup Advisory, Pays-Bas, a défié les parlementaires et les gouvernements de la région à explorer les opportunités pour que le secteur privé s'engage dans les services d'utilité publique, tels que l'eau et l'assainissement. Il a dit que la Banque Mondiale a estimé que l'engagement du secteur privé accroît la capacité et l'efficacité de ces services de 10 à 30 %. Il a mis en garde son auditoire, toutefois, que l'engagement du secteur privé s'accompagne de risques. En Bolivie, par exemple, l'engagement du secteur privé à grande échelle dans la fourniture d'eau a mené à des augmentations de tarif et à la perte du soutien public. A Macau, en Chine, d'autre part, l'engagement privé à grande échelle a connu un franc succès. Morselt a dit que la Communauté de l'Afrique de l'Est offre de bonnes opportunités pour des projets de secteur privé à grande échelle, puisqu'elle représente un marché de 100 millions de personnes.

M. Kanyomozi Yonasani, de l'Assemblée Législative de l'Afrique de l'Est

« Construire un marché qui soutient le développement »

M. Kanyomozi Yonasani, de l'Assemblée Législative de l'Afrique de l'Est (l'ALAE), a clos le colloque en mettant l'accent sur le fait que c'est en premier lieu aux peuples de la Région des Grands Lacs de s'attaquer aux nombreux problèmes auxquels ils sont confrontés.

La Communauté de l'Afrique de l'Est et l'Union Douanière qu'elle a lancée en janvier 2005 offrent de bonnes opportunités pour créer un climat d'affaires propice à l'investissement, a indiqué M. Yonasani. Il a lancé un appel aux pays de la région pour élargir la CAE et pour continuer à

construire « un marché qui puisse soutenir le développement de la région. » En parlant au nom du Président de l'ALAE, M. Yonasani a déclaré que le colloque a fourni matière à réflexion aux parlementaires pour améliorer le climat d'affaires dans la région.

AMÉLIORER L'ACCÈS AU MICRO-CRÉDIT

Il a lancé un appel aux députés pour tenir des discussions nationales afin de finaliser le projet préliminaire de directives adopté lors du colloque pour les actions parlementaires devant créer un environnement propice aux affaires, ainsi que le code de



L'Hon. Kanyomozi Yonasani, de l'ALAE

conduite pour un engagement du Public et du Privé dans le développement durable (voir p. 3). Il a également exhorté les parlementaires à prendre des mesures dans leurs propres parlements afin d'améliorer l'accès aux financements, en particulier aux emprunts de micro-crédit pour les femmes.

Projet de directives d'Action parlementaire pour la Création d'un Environnement Propice aux affaires

à l'Esprit d'Entreprise, aux Investissements et au Commerce, Arusha, Tanzania, 8-9 septembre 2006

1. CONTEXTE

- 1.1** Seulement 6-7% de l'investissement direct étranger (IDE) et environ cinq pourcent des flux de versement vers les pays en développement vont vers l'Afrique Subsaharienne (Banque Mondiale 2003). Les estimations indiquent que près de 40% des richesses du secteur privé sont placés en dehors de l'Afrique (en raison essentiellement de la fuite des capitaux) comparés aux 3% en Asie du Sud-Est. De façon générale, l'Afrique apparaît comme un continent peu attrayant tant pour les investissements africains eux-mêmes que pour ceux de l'extérieur. De plus, l'Afrique ne contribue que pour 2% au total du commerce mondial.
- 1.2** Pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement, les pays d'Afrique doivent atteindre et entretenir un taux de croissance réel de sept pourcent d'ici à 2010, sachant que le niveau de croissance actuel tourne autour de 3%. Avec un tel taux de croissance, réalisé par certains Etats africains, les économies africaines doubleraient en une décennie.
- 1.3** L'investissement – tant étranger que domestique – est la clé pour stimuler la croissance économique. Celle-ci est indispensable pour que l'Afrique puisse vaincre la pauvreté et créer un environnement politique stable et durable. Sans un secteur privé florissant, les gouvernements africains ne pourront assurer une diminution durable de la pauvreté, créer de l'emploi, éduquer les enfants, ni réduire la mortalité infantile et maternelle qu'il est pourtant possible de pallier.
- 1.4** Il existe un certain nombre de barrières à la mise en place d'un environnement efficace et propice aux affaires qui permettrait l'épanouissement du secteur privé. Il est indispensable de promouvoir des systèmes profitables aux affaires et capables de réaliser des contrats, recouvrir les dettes et en relation avec l'Etat, en vue de promouvoir l'investissement, la croissance économique et l'industrialisation. Une grande partie de l'Afrique souffre de déficiences graves de son système juridique, d'ambiguïté au niveau des droits de la propriété, d'une paperasserie bureaucratique, et d'un manque de capacité à obtenir des contrats. La Banque Mondiale a démontré que plusieurs pays en développement pourraient améliorer leur taux de croissance annuel de près de 1.4 pourcent s'ils créaient un environnement efficace réglementé pour les affaires.
- 1.5** Le secteur privé avise qu'un climat favorable aux investissements ne pourra être créé qu'à condition que le milieu soit exempt de corruption, que les services publics soient efficaces et qu'une politique cohérente soit mise en place, ainsi qu'une infrastructure d'appui. Une plus grande participation du secteur privé ainsi que la diffusion publique de l'information sur l'environnement des affaires sont nécessaires. Le dialogue entre le secteur privé et le gouvernement est essentiel pour améliorer le climat des affaires.
- 1.6** Plusieurs obstacles à la croissance de l'Afrique sont immédiats – tels que les régulations excessives et la corruption ; la faible administration de douane (qui entrave le commerce et les investissements au sein même de l'Afrique ainsi qu'à l'extérieur) ; et des pratiques anti-concurrentielles adoptées par des organismes publics et privés. Celles-ci comprennent des pratiques telles que la fixation des prix, la non-transparence des marchés, les pots de vin, l'abus de positions dominantes sur le marché et des ventes imposées. Tout ceci empêche les entreprises d'accéder à de nouveaux marchés et de s'étendre tout en provoquant une hausse des coûts. De plus, ils excluent les citoyens ordinaires, parmi lesquels les pauvres, des bénéfices plus larges que pourrait fournir la concurrence. Il en résulte que le pays devient moins concurrentiel, ce qui mine la croissance sur le long terme et les opportunités d'emploi.
- 1.7** Le secteur des petites et moyennes entreprises est un secteur clé qui bénéficierait d'un environnement d'affaires amélioré. Ce sont ces mêmes entreprises qui, plus que les grandes entreprises, souffrent d'un climat d'investissement faible. L'Afrique a besoin d'un secteur solide et dynamique de petites entreprises. L'une des recommandations du Projet du Millénaire, en 2005, est d'encourager les gouvernements africains à travailler en étroite coopération avec la société civile, les entreprises établies et la communauté internationale afin de développer des actions spécifiques pour le développement de petites entreprises et la réduction de la pauvreté. La difficulté de l'accès aux crédits de base est une contrainte à laquelle de nombreuses petites entreprises sont confrontées, particulièrement les agriculteurs.
- 1.8** Une bureaucratie excessive est néfaste pour les relations commerciales entre pays africains. Celles-ci souffrent d'encombrantes procédures douanières, d'une paperasserie excessive, de la corruption, du manque de cadre réglementé pour le transport et du manque de systèmes fluides, qui mènent à l'inefficacité et l'abus. L'Afrique connaît la moyenne des retards de douanes la plus élevée au monde. La Commission pour le Rapport sur l'Afrique recommande que le commerce « devienne une priorité des stratégies nationales de développement et qu'il soit intégré à d'autres secteurs de réformes économiques. Les Ministres du Commerce devraient travailler en plus étroite collaboration avec leurs homologues en finances, planification, agriculture et industries, afin de s'assurer que les gouvernements concentrent leurs efforts vers l'adoption de réformes nécessaires pour assurer tant la croissance que le commerce, et afin que ceux-ci contribuent à la réduction de la pauvreté ».
- 1.9** Un défi majeur est celui de l'image qu'a la communauté commerciale internationale d'une Afrique où il n'est pas aisé de faire des affaires, où les questions sanitaires et sécuritaires, la faiblesse des infrastructures et le manque de ressources humaines, compromettent les bénéfices de plusieurs entreprises. Cet « afro-pessimisme » est le résultat d'une couverture médiatique négative et d'un manque de connaissance spécifique des pays de la part des investisseurs.



2. ACTIONS À ENTREPRENDRE PAR LES PARLEMENTAIRES

- 2.1** Le monde des affaires doit être conscientisé sur le rôle et l'importance des commissions parlementaires, et des consultations devraient être organisées à chaque fois qu'un projet de loi qui le concerne est déposé au parlement. Des rencontres entre des parlementaires et des représentants du monde des affaires et toutes les parties intéressées devraient se tenir au moins deux fois l'an. Les parlementaires devraient être activement impliqués dans tout dialogue entre secteur privé et secteur public qui implique des institutions multilatérales y compris l'Union Africaine et le NEPAD. Il y a, de façon générale, un manque important d'interaction entre les législateurs et les entités commerciales dans nombre de pays africains. Les gouvernements africains qualifient souvent le secteur privé de « moteur de croissance » mais ne le mettent que rarement en pratique.
- 2.2** Les procédures d'investissements, des affaires et de taxation, devraient être rationalisées au niveau national et régional en examinant et en déifiant les politiques et la législation au parlement qui ont un impact sur le commerce et les investissements. Toute politique qui concerne, par exemple, le commerce et la taxation extérieurs, devrait être harmonisée entre les communautés économiques régionales.
- 2.3** Il faut une tolérance zéro pour des pratiques de corruption et un maximum d'effort pour révéler les secteurs connus pour leurs pratiques

de corruption, tels que l'attribution des licences ou les offres publiques de contrats. Les parlements devraient élaborer des lois qui indiquent clairement que les conséquences de pratiques de corruption ne seront pas laissées impunies en cas de violation des lois. Il importe d'insister que tous les pays embrassent le Mécanisme Africain de Revue par les Paires (APRM).

- 2.4** Les parlementaires devraient encourager et mettre en avant des politiques qui stimulent la croissance des entrepreneurs africains et des PME dans les secteurs formels et informels, avec une attention particulière pour les jeunes et les femmes. Les jeunes devraient être formés (et qualifiés) dans les procédures commerciales afin qu'ils puissent poursuivre des carrières intéressantes. Les parlementaires devraient également appuyer des politiques qui permettent la mise à disposition de crédits de base à de tels groupes.
- 2.5** Comme des directives concernant l'éthique appropriée ont été convenu et les questions relevant des responsabilités sociales des entreprises ont été adressés, les investisseurs, étrangers et locaux, devraient être chaleureusement accueillis et bénéficier d'une réponse rapide et efficace de la part des organisations de promotion de l'investissement. Des points focaux devraient être mis en place là où ils sont absents, et renforcer ceux qui existent afin qu'ils soient en mesure de faciliter l'investissement. Toute discrimination contre les investisseurs locaux devrait être enlevée.

- 2.6** Les parlementaires devraient aider à promouvoir l'attrait des investissements dans leur pays ou leur région, particulièrement à l'occasion de séjours à l'étranger en s'adressant à un public commercial; et en garantissant la mise à disposition de bons outils de promotion par les organisations parastatales de commerce et des affaires.
- 2.7** Les parlementaires devraient encourager la rédaction de rapports commerciaux positifs par les médias et devraient contrecarrer toute publicité inexacte, négative ou néfaste qui entrave la confiance en matière de performance économique de leur pays.
- 2.8** On devrait fournir aux parlementaires des recherches adéquates pour qu'il soient mieux informés sur toutes les matières et pour qu'ils puissent, par conséquent, proposer une législation sur les questions relatives au monde des affaires.
- 2.9** Les parlementaires devraient mener des campagnes en vue de renforcer et étendre les forces économiques régionales, en reconnaissant les désavantages des petites économies. Il faudrait un objectif global qui œuvre pour la mise en place d'un marché commun pour l'Afrique et qui permette au continent d'acquérir une complète compétitivité telle que celle de l'Inde ou de la Chine.
- 2.10** Les parlementaires devraient appuyer des entreprises commerciales de référence, en particulier dans le secteur agricole, à partir desquelles ils peuvent dégager des principes et donner de bons exemples aux communautés rurales.
- 2.11** Les parlementaires devraient travailler de concert avec les membres de l'AWEPA et leurs autres collègues parlementaires au niveau international. Les parlementaires africains et européens devraient régulièrement échanger l'information sur les matières concernant le monde des affaires et les relations commerciales entre l'Europe et l'Afrique.
- 2.12** La mise en application de ces directives devrait être révisée annuellement par les parlementaires et le secteur privé au niveau régional. ●



Vers le Projet de Code de Conduite

pour l'Engagement des Parlementaires et du Secteur Privé pour le Développement Durable et la Réduction de la Pauvreté
Arusha, Tanzania, 8-9 Septembre 2006

À la première réunion du groupe de travail de l'AWEPA sur le projet de Code de Conduite pour l'engagement des Parlementaires et du Secteur Privé pour le Développement Durable et la Réduction de la Pauvreté, plusieurs principes de bases ont été adoptés.

Il a été convenu dans le groupe de travail qu'il serait nécessaire d'établir un Projet de Code de Conduite pour définir les meilleurs principes et pratiques éthiques de la coopération entre les hommes d'affaires et les parlementaires, dans l'intérêt du renforcement du développement durable et de la réduction de la pauvreté, dans chacun des pays représentés.

Toutefois, il a été également convenu qu'il serait premièrement nécessaire pour chacun des pays, que leurs représentants se concertent entre eux au niveau de leur Parlement National sur les exigences spécifiques de ce projet de Code de Conduite, avant de commencer la coopération au niveau international.

Il a été également proposé que les représentants des pays dans cette conférence essaient de se mettre d'accord sur les moyens de réduction de la pauvreté et de s'entendre, à l'occasion de concertations approfondies, sur la manière de sauvegarder l'environnement naturel des générations présentes et futures des régions représentées.

Ainsi, ils devraient rester attentifs à un certain nombre de documents principaux légaux pour le développement durable et les droits de l'Homme en Afrique, y compris la **Charte Africaine sur les Droits de l'Homme et des Peuples**, le **Protocole de la Charte Africaine sur les Droits de l'Homme et des Peuples relatifs aux Droits des Femmes en Afrique**, la **Convention de l'Union Africaine pour la Prévention et la Lutte contre la Corruption**, la **Charte Africaine sur les Droits et le Bien être de l'Enfant** et la **Convention Africaine sur la Conservation de la Nature et des Ressources Naturelles** (la version révisée).

Des idées spécifiques ont été proposées à la première réunion du groupe de travail pouvant être insérées dans le Projet de Code de Conduite, cela inclut :

- Que la stabilité politique est la meilleure base pour un environnement inclusif au commerce éthique, la réduction de la pauvreté et le développement durable;
- Que le Projet de Code de Conduite était premièrement établi pour discuter du commerce éthique, de la réduction de la pauvreté et du développement durable au niveau parlementaire;
- Que le cadre législatif, les pouvoirs de sanctionner et de renforcer ce Code de Conduite devront être discutés à une étape ultérieure;
- Que la discussion du projet de Code de Conduite pour les Parlementaires et le Secteur Privé pour l'engagement en vue d'un développement durable et de la réduction de la pauvreté, devrait avoir lieu au niveau de la commission parlementaire appropriée dans chacun des Parlements nationaux;
- Que la discussion du Projet de Code de Conduite devra se développer entre les parlementaires par le biais de l'Internet comme moyen de communication et échange d'idées;
- Que le Projet de Code de conduite devrait servir de moyen pour stimuler les débats publics, comme les débats parlementaires, dans chacun des pays où il sera discuté;
- Que les Parlementaires devraient chercher une autre approche ciblée pour contrôler les effets relatifs à la hausse des prix non justifiée des biens et services essentiels et le commerce équitable en général;
- Que les droits de propriété et les droits d'auteur des communautés locales devraient être protégés quand ils entrent en contact avec le secteur privé, peut être en offrant des conseils légaux appropriés;
- Que les pays doivent être attentifs à l'exploitation de leurs ressources naturelles par le secteur privé;
- Que les pays doivent être particulièrement vigilants quant à l'effet du travail des enfants;
- Que les résultats tant quantitatifs que qualitatifs devraient être définis sur base des principes de développement durable et de réduction de la pauvreté;
- Que les Objectifs du Millénaire pour le Développement devraient être considérés comme référence pour la définition des résultats quantitatifs à atteindre en matière de réduction de la pauvreté;
- Que les définitions strictes des termes vitaux comme 'le développement durable', 'les produits nuisibles', et 'les ressources', doivent être enrichies;
- Que l'établissement du projet de Code de Conduite pour les Parlementaires et le Secteur Privé pour l'engagement en vue d'un Développement Durable et de la Réduction de la Pauvreté devrait être pris en considération par les membres de l'AWEPA au delà des pays de la région des Grands Lacs mais également en Europe;
- Que le Parlement Panafricain et les parlements régionaux devraient être considérés comme des plateformes de discussion pour les débats sur le projet de Code de Conduite;
- Que le projet de Code de Conduite devrait être discuté dans le cadre du NEPAD.

Durant le Groupe de Travail sur ce produit, les participants ont discuté une Ébauche du Code de Conduite. Ce document constituera la base de discussions ultérieures au sujet du Code de Conduite et a été inclus dans une Annexe au document complet qu'on peut trouver sur le site web de l'AWEPA <www.awepa.org> .



Recommandations sur le Rôle des Parlementaires dans l'Amélioration de l'Accès aux Finances (projet)

Access to Finance, Arusha, Tanzania, 8-9 Septembre 2006

Un système financier efficace est la clé de la croissance économique, qui, à son tour, constitue le moteur du développement. Un tel système permet à la Banque Centrale de stabiliser la monnaie et superviser le système bancaire présent dans tout le pays. Les banques concurrentes proposent une gamme variée de services, tels que des dépôts, une assurance, des transferts et des crédits. Dans la plupart des Etats africains, cette situation idéale n'existe pas. Les banques sont absentes dans le secteur rural et leurs services sont inaccessibles aux pauvres. Souvent, les communautés rurales et les pauvres développent leurs propres solutions (traditionnelles) pour résoudre leurs problèmes financiers. Toutefois, ces solutions les exposent à des risques importants et les contraignent à payer des prix très élevés.

La mise en place d'un système structuré de micro-finances constituerait une alternative pour ces pauvres qui n'ont pas accès aux services financiers, et créerait de nouvelles opportunités de succès économiques. Selon Monsieur Kofi Annan, Secrétaire Général des Nations unies, « l'accès durable au micro-financement contribue à réduire la pauvreté en générant des revenus, en créant des emplois, en donnant aux enfants la possibilité d'aller à l'école, en permettant aux familles d'obtenir des soins médicaux ». Le succès des femmes dans le domaine du micro-crédit a déjà contribué significativement au PNB de quelques pays et, dès lors, à leurs succès économiques. Même si l'atteinte de la perfection du système de micro-financement est un long processus, plusieurs actions peuvent être entreprises dans l'immédiat.



RECOMMANDATIONS

(1) Analyse/Stratégie

- Elaborer, dans chaque pays, une politique sectorielle en matière de micro-financement, laquelle devrait se baser sur une analyse socio-économique approfondie de la situation, en vue d'identifier les contraintes relatives à l'accès des femmes et des plus pauvres aux services financiers;
- Définir des stratégies au niveau national, capables d'atteindre les femmes et les plus pauvres, et de les engager dans un processus de développement.
- Créer, au sein du parlement, une commission de suivi de toutes les lignes de crédits destinées à la micro-finance.

Quelques questions pertinentes sont suggérées dans l'annexe.

(2) Conditions

- Assurer ou fournir, avec l'assistance d'ONG oeuvrant dans le micro-financement, la formation nécessaire pour créer et gérer des Petites et Moyennes Entreprises (PME);
- Assurer l'éducation primaire obligatoire et gratuite pour tous et construire les infrastructures nécessaires;
- Informer la population sur les succès du micro-financement, par la promotion de personnes-modèles (en particulier des femmes qui ont réussi dans les affaires)
- Supprimer, le cas échéant, les restrictions à la liberté d'action de la femme mariée (Code de la Famille, Code de Commerce, Code du Travail);

(3) Environnement

- Assurer un environnement favorable aux petites entreprises de micro-finances au niveau national et de la circonscription en accordant, par exemple, une législation fiscale de faveur aux investisseurs dans le secteur.
- Vulgariser la diffusion du 'Livre Bleu' des Nations Unies et débattre du programme BIFSA (Building Inclusive Financial Systems in Africa; la Construction de Systèmes Financiers Inclusifs en Afrique) dans la Commission des Finances des Parlements.

- Affecter les fonds dits « PPTTE » à l'octroi de micro-crédits aux femmes ayant déjà développé des activités génératrices de revenus. Le mécanisme à mettre en place dans ce cadre doit garantir la transparence de cette affectation, le suivi et l'accompagnement des femmes en vue du remboursement effectif aux échéances déterminées.
- Eviter et supprimer la législation encombrante sur le Commerce et les Finances et/ou s'assurer que la législation en la matière soit suffisamment flexible pour les PME et le micro-financement
- Dans le cas où la politique nationale est inapplicable, identifier les normes et pratiques locales pour la promotion des PME et le micro-financement

(4) Orientation

- Définir comme action principale pour les Membres du Parlement, l'élaboration de politiques dans le domaine du micro-financement, en privilégiant les intérêts socio-économiques des pauvres et en promouvant la participation des femmes et des groupes vulnérables comme acteurs économiques;
- Organiser des réunions d'information, et publier les exemples de succès dans le domaine des PME et du micro-crédit en soulignant la contribution de ces succès au revenu national;
- Encourager le développement des PME, de marchés locaux et autres points de vente; promouvoir l'achat de leurs produits et faire la publicité de la qualité de leur travail;
- Encourager d'une part les recherches sur les PME et le micro-financement, afin de mieux comprendre leurs forces et leurs faiblesses, et d'autre part la diffusion des résultats, en particulier au niveau des circonscriptions.
- Recommander à l'AWEPA d'organiser des visites sur le terrain pour les Membres du Parlement et du media, auprès d'institutions de micro-financement afin de promouvoir des échanges de vues sur les résultats obtenus.

Pour le texte complet de ces recommandations voir : www.awepa.org

Participant	Institution	Participant	Institution
L' hon. Schadrack Niyonkuru	Parlement du Burundi	M. Patrick Orr	Raitt Orr Consultants
L' hon. Toyi Gabriel	Parlement du Burundi	L' hon. Mountou Bayonne	Parlement de la République du Congo
L' hon. Sénateur Audace Cegetera	Parlement du Burundi	L' hon. Sénateur Gaston Oba	Parlement de la République du Congo
L' hon. Radjabu Zaituni	Parlement du Burundi	L' hon. Rugema Mike	Parlement du Rwanda
L' hon. Petronie Habanabashaka	Parlement de Burundi	L' hon. Esperance Mwiza	Parlement du Rwanda
L' hon. Brigitte Mebande	Parlement du Cameroun	L' hon. Sénateur Speciose Ayinkamiye	Parlement du Rwanda
L' hon. Blandine Eyanga	Parlement du Cameroun	Mr. Kalisa Bosco	Fédération du Secteur Privé au Rwanda
L' hon. Jacqueline Man Simbe	Parlement du Cameroun	Mr. Elphas Ojiambo	Inspecteur du Programme Régional de l'Initiative pour le Lac Victoria
L' hon. Emilia Lifaka Monjowa	Parlement du Cameroun	L' hon. Gabriel Matur Malek	Parlement du Soudan du Sud
L' hon. Khadidja Nassour Hassan	Parlement du Tchad	L' hon. Pascal Bandidi	Parlement du Soudan du Sud
L' hon. Rosalie Pouzere	Parlement de la République d'Afrique Centrale	L' hon. Jaqueline Nyibol Benjamin	Parlement du Soudan du Sud
L' hon. Mohamed Farah	Parlement de Djibouti	L' hon. Lotta Hedström	Parlement suédois, Membre du Conseil de l'AWEPA
L' hon. Abdillahi Ofleh	Parlement de Djibouti	L' hon. Dr. Juma Alifa Ngasongwa	le Ministre Tanzanien du Plan, de l'Économie et de l'Autorisation
L' hon. Pierre Marini Bodho	Parlement de la RDC (Président)	L' hon. Susan Lyimo	Parlement de Tanzanie
L' hon. Jean Muganza Aswiba	Parlement de la RDC	L' hon. Adam Kighoma Malima, MP	Parlement de Tanzanie
L' hon. Marie-Claire Kikontwe Tumbwe	Parlement de la RDC	L' hon. William Shellukindo	Parlement de Tanzanie
M. Moses Ogwal	Économiste commercial, Conseil pour les Affaires de l'Afrique de l'Est	M. Tim Piper	TechnoServe Tanzanie
Le Dr. Ken Kwaku	Conseiller en chef auprès du Fonds pour le climat d'investissement en Afrique (ICF)	Mme. Kristin Meersschaert	TRIAS Tanzanie
L' hon. Beatrice Kiraso	Secrétaire Général Adjoint de la CAE	L' hon. Stephen Tashobya	Parlement d'Ouganda
L' hon. Abdulrahman O. Kinana	Président de l'Assemblée Législative de l'Afrique de l'Est	L' hon. Jessica R. Apel Alupo	Parlement d'Ouganda
M. Justin Bundi	Employé de l'ALAE*	L' hon. Matia Nsubuga	Parlement d'Ouganda
L' hon. Lydia Wanyoto Mutende	l'ALAE*	Le Dr. Johnson Nkuuhe	Ancien député Ougandais et coordinateur du Projet pour le Millénaire de l'ONU
L' hon. Dr. Norman Sigalla	l'ALAE*	M. Kilaparti Ramakrishna	Office Régional en Afrique de l' UNEP
L' hon. Capt. Richard Baker Ddudu	l'ALAE*	M. David Ombisi	Office Régional en Afrique de l' UNEP
L' hon. Calist Andrew Mwatela	l'ALAE*	M. Frank Jaspers	Institut Hydrologique de l'UNESCO-IHE
L' hon. Mahfoudha Alley Hamid	l'ALAE*	M. Subramonia Ananthakrishnan	Habitat ONU
L' hon. Ochieng Gilbert Mbeo	l'ALAE*	Mme. Julie Standaert	AWEPA, Coordinatrice du RFPAC
L' hon. Sheila Kawamara Mishambi	l'ALAE*	Le Dr. Jeff Balch	AWEPA, Directeur Recherche & Évaluation
L' hon. Prof. Margaret J. Kamar	l'ALAE*	Mme. Gertrude Bamba	AWEPA RDC, Inspectrice de Projet
L' hon. George Francis Nangale	l'ALAE*t	Mme. Henny Boersma	AWEPA, Inspectrice de la Logistique
L' hon. Sarah Nanziri Bagalaaliwo	l'ALAE*	M. Pieter Boersma	AWEPA, Photographe
L' hon. Yonasani Bankobeza Kanyomozi	l'ALAE*	Mme. Marie Heuts	AWEPA Kenya, Inspectrice du Programme VIH/SIDA
L' hon. Mabere Nyauchou Marando	l'ALAE*	M. Arend Huitzing	AWEPA Kenya, Inspecteur de Projet
L' hon. Maxwell Shamala	l'ALAE*	M. Thiongo Kagicha	AWEPA Ouganda, Inspectrice de Projet
L' hon. Abdirahin Haji Haithar Abdi	l'ALAE*	Mme. Jeniffer Kwarisiima	AWEPA Kenya, Chef de Bureau, Nairobi
L' hon. Amb. Isaac Abraham Sepetu	l'ALAE*	Mme. Marianne Lateste	AWEPA Tanzanie, Inspecteur de Projet
L' hon. Rose Wairimu Waruhui	l'ALAE*	M. Lawrence Makigi	AWEPA Rwanda, Inspectrice de Projet
Prof. Dr. Herta Daubler-Gmelin	Parlement allemand, Membre du conseil de l'AWEPA	Mme. Béata Mukabaranga	AWEPA Kenya, Inspectrice Administrative
L' hon. Brendan Howlin Td.	Parlement irlandais, Vice-Président de l'AWEPA	Mme. Ruth Mungai	AWEPA, Inspecteur des plans d'Action
Mme. Ingrid Munroe	Jamii Bora Trust	M. Simon Murtagh	Section irlandaise
M. Wilson Maina	Jamii Bora Trust	Mme. Jocelyne Nahimana	AWEPA Burundi, Inspectrice de Projet
Mme. Claris Adhiambo	Jamii Bora Trust	Mme. Peninah Ogeto	AWEPA Kenya, Chef de Bureau
Le Prof. Wellington Wamicha	Université Jomo Kenyatta	Mme. Zoë Ware	AWEPA Inspectrice Internationale, Projets & Recherche
L' hon. Mutinda Mutiso	Parlement du Kenya		
L' hon. David Mwiraria	Parlement du Kenya		
M. Victor Mathale	Secrétariat du NEPAD		
M. Teun Morselt	Netherlands Water Partnership		
Mme. Marie-Marthe Lebughe	Directeur de la Micro-finance, La Banque Centrale de la RDC		

* Assemblée Législative de l'Afrique de l'Est

Colophon

Texte	Jos Havermans, Salwa de Vree, Zoë Ware
Édition	Salwa de Vree, Zoë Ware
Photos	Pieter Boersma
Design	www.shafir-etcetera.com
Impression	drukkerij Mart.Spruijt bv

AWEPA International
Prins Hendrikkade 48
1012 AC Amsterdam,
Pays-Bas
Tel. +31 20 524 5678
Fax. +31 20 622 0130
Email: amsterdam@awepa.org

AWEPA Nairobi Office
Chaka Place, 2nd floor
Argwings Kodhek/Chaka Road
PO Box 1189-00606
(Sarit Centre/Westlands)
Nairobi, Kenya
Tel: +254 20 2733977
Fax: +254 20 2733473
Email: awepakenya@accesskenya.com

© AWEPA, 2007



Activités de suivi sur le Développement du Secteur Privé

Comme suite au Colloque d'Arusha, des ateliers nationaux sur le développement du secteur privé ont été tenus en République du Congo (septembre), en Tanzanie (octobre), au Kenya (novembre) et en Ouganda (décembre). Un deuxième atelier au Kenya a eu lieu le 29 janvier 2007 et au Rwanda l'atelier national sera tenu en mars 2007. En Ouganda des ateliers ultérieurs sur le développement du secteur privé ont été prévus pour mars et mai 2007. Tout au cours de l'année 2007, des ateliers nationaux ultérieurs auront lieu également en RDC, au Burundi, en Tanzanie et en République du Congo. Une suite régionale au Colloque d'Arusha en septembre 2006 a été prévue pour les 27-28 septembre, à Nairobi. Elle couvrira le développement du secteur privé et la réduction de la pauvreté, en mettant l'accent en particulier sur l'agriculture. Pour plus de détails sur ces activités, voir la page « Actions pour le Changement » sur le site web de l'AWEPA : www.awepa.org.

Autres colloques de l'AWEPA

Du 18-19 avril 2007, un colloque régional sur le VIH/SIDA aura lieu à Nairobi, pour les Parlementaires de la Région des Grands Lacs.

